

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D31_2021

Séance du 25.03.2021 – Convocation du 17.03.2021

Compte rendu affiché le 2 avril 2021

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Kamal DJEMAA

Présents :

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Edith ORESTA, Michel ROULLIAT, Anne MOREL, Yves ARTETA, Roger PEDOJA, Gérard PLAISANTIN, Nicole MESSÉGUÉ, Philippe JUSTE, Florence BERGER, Véronique CHIAVAZZA, Florence GAGNEUR, Odile BALTHAZARD, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Florian JEDYNAK, Nicolas PASTY, Leïla BEN MAHFOUD, Patrick SAILLOT, Christophe BRUNETTON, Gisèle COIN, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Guillemette DEBORDE par Gisèle COIN ; Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Absent

Nasser MESSAÏ.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Élaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon – Débat sans vote sur les orientations générales du RLP Métropolitain

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VU le Code de l'environnement, notamment les articles L 581-14, L 581-14-1 et R 581-73 ;
- VU le Code de l'urbanisme, notamment l'article L 153-12 ;
- VU la délibération du Conseil de la Métropole n°2017-2521 en date du 15 décembre 2017 approuvant les objectifs poursuivis par l'élaboration, les modalités de collaboration avec les communes ainsi que les modalités de la concertation publique ;
- VU le débat sans vote sur les orientations générales du RLP organisé le 25 juin 2018 en Conseil de Métropole ;
- VU le dossier support du débat du conseil municipal ;

PREND ACTE, après en avoir débattu, des orientations générales du RLP métropolitain.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 25 mars 2021

Le Maire,
Eric BELLOT.



Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 01/04/2021

- Publication ou affichage le 01/04/2021

Eric BELLOT, Maire.

